

## Projet de parc photovoltaïque sur le causse de Tour de Faure

Le projet s'inscrit dans une zone touristique majeure, à proximité immédiate du village de Saint-Cirq-Lapopie, bénéficiant des labels « Plus beaux villages de France », « Grand Site d'Occitanie » et « Village préféré des Français », et de la célèbre Grotte de Pech Merle. Il est situé au cœur du Parc Naturel Régional des Causses du Quercy, dans une zone jusqu'alors préservée, entre les vallées du Lot et du Célé qui attirent chaque année des centaines de milliers de touristes venant profiter de ces sites naturels spectaculaires. Ces atouts font de cette zone un lieu privilégié pour le tourisme de pleine nature et devraient être protégés en tant que tels.

Les dernières années ont vu le développement du tourisme de pleine nature, qui est en train de devenir une activité économique de premier plan pour le territoire. Les collectivités locales se sont clairement positionnées en ce sens en soutenant la création d'une « Voie Verte » (piste cyclable et pédestre) le long de la vallée du Lot qui reliera le Canal du Midi à la ville de Sète en passant par l'Aveyron. Ce projet donne à lui seul une nouvelle dimension au devenir touristique du territoire, alors même que l'installation d'un parc photovoltaïque au beau milieu du causse vient empêcher toute perspective de développement pour le tourisme de pleine nature dans ce secteur.

A titre personnel, j'ai développé ma propre activité d'hébergement touristique et d'activités de pleine nature à 800 mètres du site concerné par le projet ([www.masderedoules.com](http://www.masderedoules.com)). Si le parc photovoltaïque voit le jour, mon activité sera très fortement impactée, ainsi que celle de nombreux autres prestataires. Les touristes qui viennent dans le Quercy y viennent pour trois raisons principales : son patrimoine architectural, sa gastronomie et surtout ses espaces naturels préservés. Ils ne viennent pas pour se promener dans une zone industrielle. Le développement de parc photovoltaïque dans le Quercy aura un impact indéniable sur l'économie du tourisme et par ricochet sur les autres secteurs de l'économie locale (bâtiment, commerce, etc.).

Le parc photovoltaïque, quant à lui, ne créera aucun emploi et détruira l'activité de nombreux opérateurs touristiques dans les environs.

Par ailleurs, le projet impliquant la création d'une tranchée pour y enterrer les lignes à haute tension qui le relieront à la centrale hydraulique de Cajarc, il semble évident qu'une fois en place cette ligne devra être rentabilisée grâce au développement d'autres projets de ce type. De nombreux propriétaires terriens ont déjà été contactés par des entreprises souhaitant investir dans les énergies renouvelables afin de mettre en place des contrats. Cette perspective est une véritable catastrophe pour la région, tant pour le tourisme, que pour les habitants et les résidents secondaires. Qui souhaite vivre à côté d'une ferme solaire ?

D'autres voies existent pour développer les énergies renouvelables et notamment solaires. Le Parc Naturel Régional des Causses du Quercy a conduit une étude qui démontrait qu'en équipant les bâtiments existants (usines, bâtiments agricoles, habitations etc.) il est possible de produire l'énergie nécessaire à la consommation de la zone du Parc. Il semble plus pertinent d'installer ce type de projets à proximité des espaces qui sont déjà dénaturés (le long des autoroutes comme à Séverac le Château sur l'A75 par exemple). De nombreuses possibilités existent.

Antoine Drion